

Etaient présents :

Bruno DURIEUX, Jean-Pierre GOULUT, Marie-Jo VERJAT, Alain GIGONDAN, Martine MASSON, François KLINGLER, Gérard BICHON, Joël MONFREDO, Christophe DOUTRES, Renaud FESCHET, Jacques JOANNY, Michèle LAURENT, Isabelle LEFEBVRE, Evelyne LONGCHAMBON, Christiane MOITRIER, Cathy MOTTE, Bernadette SAUVAN.

Absent(s) excusé(s) :

Cédric CHAIX (procuration à Christophe DOUTRES),
Isabelle THIRY.

I – Acquisition d'une fraction d'une parcelle rue Salle Verte

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la municipalité de rendre le petit faubourg aux piétons. A cette fin, il faut rétablir la circulation de la rue Salle Verte à double sens et aménager le virage en contre-bas du jardinet de la maison Pradal. La mairie a proposé aux propriétaires de celle-ci d'acquérir une fraction du jardinet en vue de cet aménagement. Les propriétaires ont donné leur accord au prix de 2.000 €. Adopté à l'unanimité.

II – Aménagement de la 2^{ème} tranche de la Place du Mail – Attribution des lots infructueux

Une nouvelle consultation a été lancée pour les deux lots restés infructueux. Le conseil municipal décide d'attribuer le lot n° 3 (étanchéité) à l'entreprise J2C pour un montant de 4.705,65 € HT et le lot n° 8 (électricité) à l'entreprise MPS pour un montant de 2.708 € HT. Unanimité.

III – Chemin piétonnier – Choix de l'entreprise pour le revêtement

Monsieur le Maire rappelle que le chemin piétonnier, réalisé l'an dernier, connaît un franc succès mais que le revêtement en gravier est mal adapté aux poussettes et aux piétons. Le choix se porte sur un revêtement en bi-couche. Plusieurs devis ont été demandés. L'offre la mieux disante est celle de l'entreprise EIFFAGE à 7.570 € HT. La commune sollicitera l'aide de la Région et du Département pour financer ce projet. Adoptés à l'unanimité.

IV – Demande de subvention au titre des plus beaux villages de France

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Région Auvergne-Rhône Alpes est partenaire de l'association « les plus beaux villages de France », et qu'à ce titre, elle subventionne les travaux d'aménagement et de mise en valeur du patrimoine architectural et paysager.

Les programmes de travaux retenus sont l'aménagement de l'Allée du 11 novembre et la Place Castellane. L'ensemble de ces travaux est estimé à 752.030 €. A l'unanimité, le conseil municipal sollicite une subvention à la Région pour financer ce programme.

V – Vente d'un terrain à SDH Constructeur. Mention sur le compromis de vente

Monsieur le Maire rappelle que, par délibérations en date du 24 juin 2016 et 26 juillet 2018, le Conseil Municipal de Grignan l'a autorisé à signer les actes relatifs à la vente à SDH CONSTRUCTEUR d'une maison d'habitation avec dépendance, piscine et terrain attenant, sis

3 Route de Taulignan 26230 GRIGNAN, dont la commune est propriétaire. Un compromis de vente doit être signé entre les parties prévoyant une réitération de la vente sous 3 ans et précisant que dans l'hypothèse où le VENDEUR n'entendrait pas proroger le terme du compromis de vente, il s'oblige et s'engage à verser une indemnité à l'acquéreur couvrant les frais engagés en vue d'obtenir le permis de construire. Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

1) Financement des travaux communaux

La mairie a demandé à 3 établissements bancaires une proposition d'emprunt de 600.000 € pour financer les travaux d'investissement en cours et à venir sur la commune. Il est rappelé que 3 emprunts importants arrivant à échéance d'ici la fin de l'année 2019, ce nouvel emprunt n'alourdira pas l'endettement de la commune, qui au contraire s'allègera. La proposition la mieux disante est celle Crédit Agricole avec un taux de 1,25 %. Adopté à l'unanimité.

2) Subvention exceptionnelle à l'association « Place des Arts »

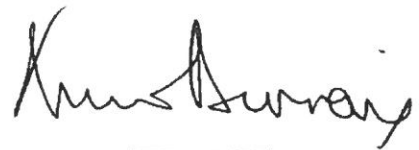
Cette association organise un évènement culturel « le comptoir des poètes » qui aura lieu les 16 et 17 mars 2019 à l'Espace Sévigné. M le Maire propose de soutenir cette initiative et d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1.000 €. Accordé à l'unanimité.

3) Participation aux frais de M. DJEBBAR

Dans le cadre de l'exposition des œuvres réalisées par M. Costes, qui aura lieu à partir de février 2019, Monsieur Ahmed DJEBBAR donnera une conférence le 23 février 2019 à l'espace Ducros. Sa venue lui occasionne des charges de déplacement et d'achat divers. A l'unanimité, la commune décide de lui accorder une aide de 327 € pour l'indemniser.

La séance est levée à 20 h 00.

Bruno DURIEUX,



Handwritten signature of Bruno Durieux, consisting of a stylized cursive script with a horizontal line underneath.